

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002027

OBJET :

**Fourniture de poteaux d'arrêts
de bus, pose, dépose, pour le
réseau de bus Cap Bus :
attribution de l'accord cadre à
l'entreprise SIGNAUX GIROD**

Réf. : CB/IA (commande publique)

Rubrique dématérialisée : 1.1.1
Délibérations, décisions et arrêtés relatifs
aux marchés publics et aux accords-cadres
ainsi qu'à leurs avenants

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500.000 euros HT pour les fournitures et services et 1.000.000 euros HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses compétences en matière de Transport, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit pour son réseau de transport en commun soit, mettre en place de nouveaux points d'arrêts de bus sur le territoire intercommunal (balises, planimètres...) soit, renouveler le matériel installé aux arrêts de bus ;

CONSIDÉRANT que les besoins ont été estimés à plus de 25 000 € HT, une consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée ;

A l'issue de celle-ci.

DÉCIDE

- **Article 1 :** D'attribuer l'accord-cadre relatif à la fourniture de poteaux d'arrêt de bus, pose, dépose, pour le réseau de bus Cap Bus à l'Entreprise SIGNAUX GIROD domicilié 881, route des Fontaines- Bellefontaine- BP 30004, 39 401 MOREZ CEDEX pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT.
- **Article 2 :** De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 29 mars 2021

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 30 mars 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210310-C00202710-AR